

# Le partenariat social à nouveau bafoué: les ASP, quantité négligeable pour Pierre Maudet

Vendredi, 19. janvier 2018

De: Sabine Furrer, secrétaire syndicale SSP



(photo Eric Roset)

**L'accord « historique » (sic) entre les syndicats de police et l'Etat, signé en décembre dernier, a des conséquences directes pour les assistants de sécurité publique (ASP). Qui n'ont pas été invités à la table des négociations.**

Cela devient intenable: le chef du Département de la Sécurité et de l'Economie (DSE) Pierre Maudet continue à négocier avec les syndicats de police des objets qui ont un impact sur les conditions de travail des ASP, mais sans les y associer – pas plus que leur syndicat, le SSP.

Par le passé, l'épisode le plus relevant de cette méthode Maudet fut la tentative du magistrat d'utiliser des négociations avec l'UPCP, le syndicat des policiers et des agents de détention, pour introduire dans la Loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaires (LOPP) un article qui aurait ancré l'externalisation du convoyage des détenus, effectué pourtant par les seuls ASP. Cette tentative a heureusement échoué: le convoyage devra retourner en mains publiques.

Échaudé par cet épisode, le SSP écrivait au magistrat en octobre dernier pour lui rappeler que les ASP n'étaient pas quantité négligeable et qu'il serait inacceptable que des points les concernant ou pouvant avoir des répercussions sur leurs conditions de travail ou de salaire soient négociés par les syndicats de police. Dans sa réponse, Pierre Maudet notait qu'il partageait cet avis. Il écrivait aussi que « les séances de négociation qui réunissent une délégation du Conseil d'Etat et les syndicats de police (UPCP et SPJ) touchent uniquement le statut de policier. (...) les intérêts des ASP ne sont pas touchés (...) ».

Pourtant, les négociations qui viennent d'aboutir entre les syndicats de police et le magistrat impactent directement les conditions de travail des ASP. En effet, les ASP de niveau 4 (agents de renvoi) qui avaient obtenu la prise en charge de leurs frais médicaux en 2013, suite à d'âpres négociations, s'en voient désormais privés. Ils recevront à la place une compensation mensuelle forfaitaire. Quant aux nouveaux engagés, ils ne toucheront rien. Conclusion: une

inégalité de traitement s'instaurera peu à peu dans le service.

Les ASP se retrouvent donc une fois de plus devant le fait accompli sans avoir eu droit au chapitre. Cette manière de contourner systématiquement le SSP en dit long sur le partenariat social à géométrie variable pratiqué par le conseiller d'Etat Pierre Maudet. On peut aussi sérieusement s'interroger sur la valeur de la parole du magistrat.